

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Location de l'appartement situé dans le bâtiment de la mairie de Thézillieu à Monsieur Loïc SKURA

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET, Bernard CORTINOVIS

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Loïc SKURA de louer l'appartement se trouvant dans le bâtiment de la mairie de Thézillieu au 1^{er} étage, côté sud.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur Loïc SKURA, à compter du 15 octobre 2020, l'appartement au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie de Thézillieu moyennant un loyer de 200 euros par mois + les charges (eau, électricité, chauffage, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Une provision des frais de chauffage sera facturée mensuellement à la hauteur de 100 euros, et une régularisation aura lieu annuellement.

- **DIT** que les diagnostics seront établis avant le début de la location.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le contrat de location correspondant et procéder à l'encaissement des loyers.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe EMIN", is written over the right side of the official stamp.